

UNSSF



Union Nationale et Syndicale des Sages Femmes

Depuis plus de 60 ans
au service
des femmes,
des familles
et des sages-femmes

DOSSIER DE PRÉSENTATION

Depuis 1945, l'UNSSF
s'engage à promouvoir
les sages-femmes :
profession médicale
dédiée à la santé
des femmes

Construisons l'avenir ensemble !

L'UNSSF : un interlocuteur incontournable

Né en 1945 dès la création de la Sécurité Sociale, notre syndicat a toujours été acteur des négociations conventionnelles, et porte les valeurs fortes que sont l'accès aux soins pour tous et la qualité des soins donnés aux femmes et aux enfants.

Un syndicat représentatif

L'UNSSF participe à l'évolution de la profession, avec un ancrage régional, national et international. Il représente la profession au sein :

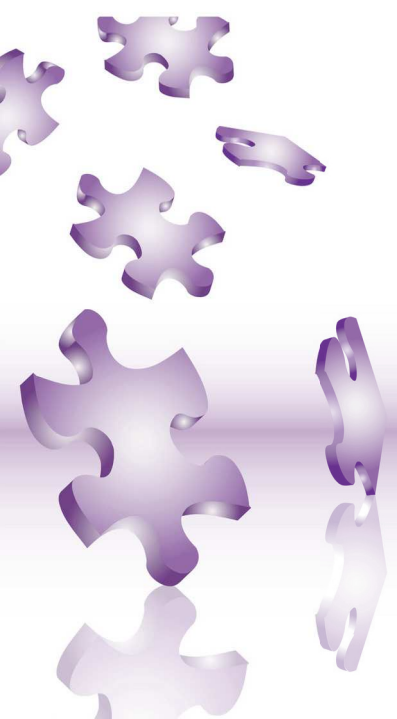
- des Commissions Paritaires Régionales et Nationale (CPR et CPN),
- de l'Union Régionale des Professionnels de Santé Libéraux (URPS),
- de l'Organisation Gestionnaire du Développement Professionnel Continu (OGDPC),
- du Fond Interprofessionnel de Formation des Professionnels Libéraux (FIF-PL),
- de la Confédération Internationale des Sages-Femmes (ICM),
- des groupes de travail de la Haute Autorité de Santé (HAS)
- de la commission d'autorisation d'exercice des sages-femmes à diplôme hors communauté européenne.

Un syndicat dynamique et réactif

L'UNSSF développe des actions concrètes auprès de son réseau en métropole et dans les DOM-TOM :

- actions de formation (congrès annuel, week-end de formation, réunions d'information locales)
- veille sur toutes les actualités professionnelles
- relais de communication auprès des sages-femmes
- travaux de recherche sur la profession
- mise en place de groupes de travail interprofessionnels

Construisons l'avenir ensemble !



POLITIQUE SYNDICALE

L'UNSSF fait le pari que les compétences transversales des sages-femmes améliorent la globalité et la cohérence de leurs suivis, permettant aux femmes et aux familles d'être à la fois plus satisfaites et mieux soignées.

La sage-femme, acteur de 1er recours

L'UNSSF fait le pari qu'en situant les sages-femmes comme acteurs de premier recours de la maternité, en créant des filières physiologiques et en replaçant les professionnels de la périnatalité au cœur de leurs compétences respectives, il y aurait suffisamment d'économies générées pour que chacun, salarié ou libéral soit correctement rémunéré sans peser sur le budget de l'assurance maladie.

Des soins de qualité accessibles à tous

L'UNSSF fait le pari qu'en améliorant la globalité et la cohérence de leurs suivis, les femmes et les familles seront à la fois plus satisfaites et mieux soignées.

Défendre le choix des femmes

L'UNSSF fait le pari que la réorganisation des soins dans un réel partenariat ville-hôpital permettrait de répondre aux différentes attentes des femmes (accouchement hospitalier, maison de naissance, accouchement à domicile).

Cette vision va au-delà de la défense des droits des sages-femmes. Elle porte l'espoir d'une organisation de la périnatalité satisfaisante pour tous les acteurs, respectueuse des usagers et économiquement pérenne.

Démographie

20000 sages-femmes sont aujourd'hui en activité en France, dont environ 75 % travaillent dans les établissements de soins publics ou privés, 20 % en libéral et 5 % dans la fonction publique territoriale (PMI, planification familiale...).

Compétences

Exerçant une profession médicale, la sage-femme assure, en toute autonomie, la surveillance de la grossesse normale, du travail et de l'accouchement, ainsi que les soins à la mère et à l'enfant après l'accouchement. Elle dispose du droit de prescription de médicaments, de dispositifs médicaux et de vaccins. Elle assure le suivi gynécologique de prévention et la prescription de contraception.

Dans ses différents modes d'exercice, la sage-femme travaille en interprofessionnel, notamment au sein des réseaux de périnatalité.

UNSSF



Union Nationale et Syndicale des Sages Femmes

Adresse : 1 impasse Reille
75014 PARIS

Email : contact@unssf.org

Site web : www.unssf.org

Construisons l'avenir ensemble !

